

Association « Les amis de l'Atelier du grand large »
5 rue Jean Macé , 49130 Les Ponts de cé
Tel : 06 44 91 43 78 Courriel : alain@atelierdugrandlarge.fr
Site internet : www.atelierdugrandlarge.fr

Week - end Raku 2025

Fabrication des objets Samedi 23 mars puis Cuissons les Samedi 5 & Dimanche 6 avril 2025

Au programme :

- Fabrication des objets en argile spécifique, à l'atelier, un Samedi entre 9h. et 18h. Venez selon vos disponibilités, un minimum de 3 ou 4 heures lors de cette journée.
- Dans les jours qui suivent, séchage et cuisson en dégourdi des objets par mes soins.
- Lors du week-end de cuissons, vous procéderez aux différentes opérations de paraffinage , d'émaillage, de cuisson, d'enfumage / tressillage.
- A l'issue du week-end vous repartirez avec vos œuvres terminées.
- Pique-nique sur place, chacun apportant son panier repas. (possibilité de réchauffer les plats au micro-ondes à l'atelier).

Participation forfaitaire : 110 Euros à régler lors de l'inscription*. Le forfait comprend les matières premières et matériels mis à votre disposition ainsi que l'énergie de cuisson.

Toute inscription implique également votre adhésion annuelle à l'association, soit 10 Euros*, ainsi que l'approbation de la Charte de l'adhérent (au dos de ce document).

NB : le nombre de participants est limité à 10 personnes. En cas d'intempéries, le week-end pourra être reporté.

Alain Vienney - céramiste

Le « raku », est né dans le Japon du XVIème siècle. Il consiste à cuire aux environs de 1000°C un objet émaillé, à le défourner à cette température pour le placer dans un récipient d'enfumage contenant de la sciure de bois ou tout autres végétaux secs. Conséquence : une réaction forte de l'émail à l'oxyde de carbone. Après un court instant, l'objet est à nouveau saisi avec de grandes pinces et plongé dans de l'eau froide. Le choc thermique provoque un tréssillage de l'émail, des irisations,... et de surprenants résultats !

Réponse par retour souhaitée

.....

Bulletin d'inscription : Raku

Dates retenues :

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Téléphone :Courriel :

.....

Date : Signature :

Participation forfaitaire au stage Raku : 115 Euros*

Adhésion annuelle à l'Association « les Amis de l'Atelier du grand large » : 10 Euros.*

* possibilité de règlement par chèque bancaire, chèque-vacances ou virement à notre compte.

1 – ECOLE DE POTERIE

« l'Atelier du grand large – Ecole de poterie » est géré par l'association « les Amis de l'Atelier du grand large » et occupe les locaux municipaux sis 5 rue Jean Macé 49130 Les Ponts-de-cé.

Les stagiaires utilisent les matériels et outils mis à disposition par Monsieur Vienney.

C'est une école : les cours / stages / événements sont collectifs et suivent un programme précis.

2 – MAITRE DE STAGE

Pour assurer la réalisation effective de ses activités d'enseignement, l'association fait appel à un céramiste professionnel, Alain Vienney, Maître de stage.

Il propose les programmes en concertation avec le Bureau de l'association pour les cours collectifs à l'année, les stages ponctuels, les événements céramiques. Il anime leur mise en œuvre avec le soutien logistique des adhérents afin que les talents de chacun puissent s'exprimer au contact de l'argile.

Une rencontre avec Alain Vienney est indispensable avant de s'inscrire et s'engager pour les cours.

3 – ADHESION

L'adhésion à l'association est obligatoire. **La carte d'adhérent est valable un an à compter du 1er septembre.** Elle est remise à toute personne s'étant acquittée de son montant. Elle permet de soutenir les buts de l'association et de s'inscrire aux différentes activités proposées .

4 - ENGAGEMENT

Les activités, cours, stages ou événements céramiques divers sont fondés sur **un engagement collectif et réciproque** Ainsi chaque adhérent est convié à participer aux débats et décisions de l'Assemblée Générale (AG en janvier). Il est également invité à donner du temps pour porter des projets ou administrer l'association.

Ainsi les élèves stagiaires seront sollicités pour préparer, mettre en place et participer aux Journées des Métiers d'art (1er week-end d'avril) , leur participation ne se résumant pas à la seule pratique d'une activité hebdomadaire.

5 – HYGIENE ET SECURITE

Chaque élève doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité, de tenue de propreté des locaux et matériels.

A chaque fin de séance de travail, il veillera à nettoyer soigneusement puis à ranger les outillages mis à disposition.

6 – ANNULATIONS ET ABSENCES

L'élève s'engage à une assiduité et ponctualité.

Si une séance ou un stage ne peut avoir lieu au jour prévu (conditions météorologiques défavorables pour le raku, par exemple) il sera reporté à une date ultérieure mais ne pourra faire l'objet d'un remboursement (éventuellement, un avoir pour un prochain stage).

7 – N.B. : La présente Charte fera foi, si un désaccord survenait entre l'association et un ou plusieurs adhérents.

Nom et Prénom :

Signature du stagiaire

Précédée de « lu et approuvé »

Date :

Montant de l'adhésion à l'association des Amis de l'Atelier du grand large :

10 € pour une adhésion simple

20 € pour une adhésion de soutien